



REGLEMENT CHAMPIONNAT DE FRANCE 2024

CHAMPIONNAT AMATEUR



PARA-DRESSAGE

DU 04 AU 06 OCTOBRE 2024 – SAINT-LÔ

Période de qualification	Clôture
Du 30 octobre 2023 au 15 septembre 2024	Lundi 23 septembre 2024
Clôture des listes de qualification : vendredi 20 septembre 2024	

SOMMAIRE

Conditions générales.....	2
Conditions de participations.....	2
Conditions de qualifications.....	2
Barèmes techniques.....	3

Pour tout ce qui ne figure pas au présent règlement, il est fait application des règlements nationaux FFE en vigueur, Dispositions Générales et Dispositions Spécifiques des concours de Para Dressage, complétés par les rectificatifs publiés sur www.ffe.com

Conditions générales

Les poneys/chevaux engagés sur le championnat doivent obligatoirement rester sur le site pendant toute la durée de la compétition. Pendant la durée du championnat, seuls les poneys/chevaux des grades I, II et III peuvent être montés par un autre cavalier que celui engagé, identifié par un brassard et obligatoirement titulaire d'une licence fédérale. Cette disposition s'applique dès que le poney/cheval a intégré officiellement les écuries du championnat. Le cavalier engagé dans ces grades doit être au minimum 15 minutes à poney/cheval avant le début de sa reprise. Les aides de compensations autorisées sont celles qui sont précisées par le classificateur.

L'engagement se fait dans l'étape 1 du championnat souhaité. Cet engagement est unique et couvre l'ensemble des étapes. Rappel : La participation à un championnat est soumise aux conditions de qualification. Pour concourir dans les championnats : participation obligatoire dans les 3 étapes.

Pour tous les championnats, la DTN se réserve la possibilité de découper, de regrouper ou d'annuler des championnats après la clôture, si le nombre d'engagés le nécessite soit selon un critère d'âge soit selon un critère de performance.

Dans tous les cas, le label "championnat de France" sera supprimé de l'épreuve si elle comporte moins de 3 partants à l'issue de la clôture. L'organisateur décidera ensuite s'il souhaite ou non maintenir l'épreuve à sa charge.

Conditions de participations

Chaque compétiteur doit avoir fait l'objet d'une classification officielle permettant de valider son grade d'appartenance et les adaptations qui lui sont autorisées. Cette classification est réalisée par un classificateur.

Pour tous les championnats, des couples ou des cavaliers peuvent être qualifiés par décision de la DTN.

Un cavalier ne peut participer qu'à un championnat. Un poney/cheval ne peut participer qu'à un championnat dans le même grade. Un couple ne peut participer qu'à un championnat.

Conditions de qualifications

L'accès à un championnat est conditionné par un nombre de points minimum à obtenir dans la division et l'indice du championnat visé, ainsi que dans l'indice immédiatement supérieur et/ou inférieur.

		REPRISES		
Championnat	Qualifications couple	1 ^{ère} étape	2 ^{ème} étape	3 ^{ème} étape
Amateur Elite tous grades confondus	20 points	Grade I Amateur 1	Grade I Amateur Elite	Grade I Amateur Elite Libre
		Grade II Amateur 1	Grade II Amateur Elite	Grade II Amateur Elite Libre
		Grade III Amateur 1	Grade III Amateur Elite	Grade III Amateur Elite Libre
		Grade IV Amateur 1	Grade IV Amateur Elite	Grade IV Amateur Elite Libre
		Grade V Amateur 1	Grade V Amateur Elite	Grade V Amateur Elite Libre
Amateur tous grades confondus	15 points	Grade I Amateur 3	Grade I Amateur 2	Grade I Amateur 2 Libre
		Grade II Amateur 3	Grade II Amateur 2	Grade II Amateur 2 Libre
		Grade III Amateur 3	Grade III Amateur 2	Grade III Amateur 2 Libre
		Grade IV Amateur 3	Grade IV Amateur 2	Grade IV Amateur 2 Libre
		Grade V Amateur 3	Grade V Amateur 2	Grade V Amateur 2 Libre

Barèmes techniques

CLASSEMENT

Les classements se font par addition des pourcentages obtenus dans chacune des étapes. En cas d'égalité dans un championnat, le meilleur pourcentage obtenu dans la deuxième étape départage les ex-æquo. En cas de nouvelle égalité, ce sont les notes d'ensemble de cette même reprise qui seront prise en compte.

RECOMPENSES

Les trois premiers du classement général de chaque championnat seront récompensés.